

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 4 mai 2026, à 19 h à la mairie d'arrondissement situé au 4243, rue de Charlevoix à Montréal, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

5745, boulevard Léger

Permettre de déroger à la distance minimale de 1,5 mètres par rapport à la ligne de rue, pour la plantation d'arbres, au 5745, boulevard Léger, sur le lot 1 096 357 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures.

12190, avenue Brunet

Permettre de déroger au taux d'implantation maximum autorisé pour le bâtiment, au nombre minimum de cases de stationnement pour véhicules et au ratio concernant les matériaux de revêtements extérieurs métalliques, au 12190, avenue Brunet, sur le lot 2 409 654 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures.

ET QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 15 avril 2026